

les chances paraissaient favorables à l'entreprise d'Apponyi au moment où les élections pour la Diète de 1847 mirent les partis en présence.

Tout le mouvement de réforme aboutissait, en dernière analyse, à poser la question des rapports de la Hongrie avec la monarchie. La Hongrie constitutionnelle était une partie d'une monarchie absolutiste : ces deux principes opposés de gouvernement étaient en lutte constante, et c'était leur conflit même, ou le conflit des hommes qui les représentaient, qui, comme Metternich l'écrivait au palatin, avait, depuis 1825, empêché ou retardé les progrès du pays. Mais ce conflit était insoluble tant que la Hongrie resterait constitutionnelle et l'Autriche absolutiste : il fallait ou que la Hongrie dictât sa loi à toute la monarchie, ou qu'elle se plîât, dans toutes les questions les plus importantes pour elle, à la volonté d'un gouvernement étranger. Le dualisme historique était devenu intenable depuis que le mouvement des réformes avait commencé à ébranler l'antique Constitution. L'opposition, unie en vue des élections de 1847, le sentait comme le gouvernement. Son programme, rédigé par Deák, c'est-à-dire un légiste avant tout, après avoir établi le caractère juste et constitutionnel de ses demandes, proclame qu'elle n'oubliera jamais ni les devoirs que lui impose la Pragmatique Sanction, ni les droits que confère à la Hongrie l'article X : 1790, solennellement confirmé par la parole royale. La Hongrie ne veut pas se mettre en opposition avec l'unité et la sûreté de la monarchie, mais elle ne veut pas non plus laisser subordonner ses intérêts à ceux d'autres pays. Elle est prête à une entente loyale sur le fondement de la justice et de l'équité ; « mais nous ne consentirons jamais à laisser sacrifier à l'unité du système de gouvernement, que beaucoup aiment à invoquer et à considérer comme principe suprême, tous nos intérêts et même notre constitutionnalisme ». Si les autres États de la monarchie possédaient encore leurs droits constitutionnels, ou s'ils devenaient maintenant, comme l'exigent le temps et la justice, des États constitutionnels, si le gouvernement de la monarchie, dans l'ensemble et dans les détails, se pénétrait de l'esprit constitutionnel, l'entente serait facile, les diverses parties de la monarchie, rapprochées par l'unité d'intérêt et une confiance mutuelle, seraient plus fortes pour affronter les tourmentes possibles de l'avenir. Le programme du parti gouvernemental, œuvre de Szécsen, était plus formel encore. Constitutionnalisme, nationalité, unité de la monarchie commune, sont ses trois mots d'ordre. « Notre existence